

ACTE DE CREATION DE L'ASSOCIATION ARBRES DE CASMA

Dans la ville de Nyon-Suisse le 28 octobre 2016, à 8H du matin se sont réunis dans une assemblée les personnes suivantes : M. Reynaldo LLANOS de nationalité française, Mme. Ascension GONZALEZ de nationalité française et Mlle. Nathalie LLANOS de nationalité suisse pour créer une association à but non lucratif dont la déclaration d'intention est la suivante :

ASSOCIATION ARBRES DE CASMA

« Arbres de Casma » est une association d'hommes et de femmes de bonne volonté, à l'esprit coopératif, respectueux de l'écologie et de l'environnement, dont le but est d'aider à la protection de l'environnement de la vallée de Casma-Ancash, Pérou, et de contribuer au développement des activités agricoles, à la promotion des énergies renouvelables et à la formation de la population au développement durable.

La vallée de Casma a été à plusieurs reprises dévastée par des déluges, pluies catastrophiques à cause du manque de forestation des rives. Ceci a été l'origine de l'élimination de presque 50% du total des terrains cultivables.

Cette situation a provoqué le déplacement massif de la population rurale vers les villes où elle ne trouve pas facilement à s'intégrer par le travail et autre source de développement personnel et/ou professionnel ou artisanal, ceci étant dû au manque de formation technique ou pratique, puisque cette population est paysanne ou éleveuse de bétail, activités qui sont difficilement acceptées dans les grandes villes où elle migre.

Notre Association a pour but de reforester les rives de la rivière Casma afin d'aider à la défense naturelle des terrains cultivables en périodes de pluie et, de cette façon, à contribuer à l'augmentation de tels terrains pour les paysans ayant perdu les leurs et à faciliter leur retour vers leurs lieux d'origine, en plus d'encourager l'utilisation des énergies renouvelables : solaire, éolienne pour l'utilisation directe dans leur terrains ou étables pour le bétail.

L'Association « Arbres de Casma » se porte volontaire pour relever ce défi en ayant la conviction de pouvoir atteindre ses objectifs, grâce à la participation des communautés paysannes et de gens de bonne volonté.

« *Science sans conscience n'est que ruine de l'âme* » (François Rabelais)

Dans la même assemblée a été établie la commission de direction de la manière suivante :

Président : M. Reynaldo LLANOS

Vice-Présidente: Mme. Ascension GONZALEZ

Secrétaire: Mlle. Nathalie LLANOS

De la même façon, les statuts de l'association « Arbres de CASMA » ont été approuvés et sont joints au présent acte.

Nyon, le 28 octobre 2016